



**Saint-Honoré-
de-Témiscouata**

Au sommet!

Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata

AVIS PUBLIC

SÉANCE D'INFORMATION PUBLIQUE SUR LE 2^E PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 384 MODIFIANT LE PLAN DE ZONAGE NUMÉRO 312 ET SES AMENDEMENTS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-TÉMISCOUATA

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée :

Que le conseil municipal, suite à l'adoption du 1^{ER} projet de règlement 384, par sa résolution **24-02035** lors de la séance régulière du 13/02/2024, tiendra une séance d'information le 12/03/2024 de 18 h 45 à 19 h 29 en conformité des dispositions de la *loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., C.a-19.1) ;

Qu'il soit visé par ce projet de règlement de permettre les habitations en commun jumelées dans la zone P1;

le conseil souhaite modifier certaines dispositions de son règlement de zonage afin d'éviter le recours excessif à la procédure de dérogation mineure en ce qui concerne certaines dispositions concernant les constructions accessoires et les constructions temporaires

Que le projet de règlement vise l'ensemble du territoire de la municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata ;

Qu'au cours de cette consultation publique, le conseil municipal rendra disponible un document qui expliquera le 2^E projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet ;

Que ce projet est disponible pour consultation au bureau municipal, au 99 rue Principale, Saint-Honoré-de-Témiscouata, aux heures habituelles d'ouverture (8h30 à 12 h, 13h à 16h30 du lundi au jeudi et le vendredi de 8 h à 12 h 30) ainsi que sur le site web de la municipalité : www.sainthonoredetemiscouata.ca

Donné à Saint-Honoré-de-Témiscouata

Ce 7 MARS 2024

Par :

Josée Chouinard
Directrice générale